

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 13 juin 2022

Début de la séance à 19h10

Présents : M. NEDJAR, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. BA, Mme EL HAJOUÏ, M. BA, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET Isabelle, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED

Excusés et ont donné procuration : Mme MACKOWIAK à M. BA, M. DADDA à Mme BOULET, Mme CETINKAYA à M. OLIVIER, Mme DIALLO Aminata à Mme LE LEPVRIER

Secrétaire de séance : Mme NAZEF Sofia

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/03/2022 :

Mme DUMOULIN remarque que son intervention n'a pas été retranscrite dans son intégralité et demande à être prévenu au plus tôt lors d'un changement de date de conseil.

M. NEDJAR précise que les modifications seront faites.

Vote : 29 voix pour, 4 abstentions (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINTAMAUX, M. SAHED)

Décisions prises par M. Le Maire n° 41/2022 à n° 88/2022 :

Questions posées :

M. DUPRAT, décision 42/2022, demande des détails sur la prestation de mission d'assistance pour l'agenda 2030 et pourquoi cela n'a pas été fait en interne.

M. DUPRAT, décision 46/2022, souhaiterait être destinataire des résultats de l'audit sur la restauration.

M. NEDJAR précise que la mission de l'agenda 2030 a pour but de poser un diagnostic afin de mettre en place un plan d'action et doit être fait par un cabinet professionnel ayant les compétences dans ce domaine. Un chargé de mission, en cours de recrutement, sera affecté à la mise en place de ce plan d'action.

Les conclusions de l'audit de la restauration seront transmises en commission.

M. MAISONNEUVE, décision 47/2022, demande où est prévue la télésurveillance et sur quels bâtiments.

M. NEDJAR répond qu'il s'agit d'une reconduction de 1 an du contrat actuel qui englobe la télésurveillance des bâtiments communaux (l'hôtel de ville et DST)

M. MAISONNEUVE, décision 56/2022, souhaite des précisions sur les panneaux implantés et le lieu.

M. NEDJAR précise que cette décision fait référence à la refonte complète des panneaux de signalisations de la commune. Remplacement des panneaux existants et pas de panneau lumineux.

Mme DUMOULIN, décisions 75 et 77/2022, demande des précisions sur la police municipale et la gestion des animaux dangereux.

M. NEDJAR explique rappelle qu'il ne s'agit pas d'une police municipale et que nos agents ne disposent pas des prérogatives permettant—de réaliser des mains courantes, verbalisations et l'enregistrement des animaux dangereux. Nos AVSP interviennent par contre pour la capture des chiens errants.

Mme DUMOULIN, décision 83/2022, demande pourquoi faire appel à une société extérieure pour suivre le contrat de performance énergétique et si la somme de 17500€ TTC est annuelle.

M. NEDJAR dit que cette AMO était nécessaire la première année et pourrait être reconduite. Le coût est annuel.

M. BOUTRY, décision 48/2022, demande des précisions sur le projet micro-folies.

M. NEDJAR explique que c'est un projet proposant différentes thématiques (un musée numérique, un fablab, et un espace de réalité virtuelle), il sera présenté en commission. M. BOURÉ précise que c'est un projet largement subventionné qui permettra d'attirer plus de visiteurs à la médiathèque.

Délibérations :

Rapporteur : M. NEDJAR, Maire :

Département Valorisation des Ressources

- Création d'un Comité Social Territorial (C.S.T.) commun entre la Ville de Limay et le C.C.A.S. 25/2022

Vote : à l'unanimité

- Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et de la décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité. 26/2022

Vote : à l'unanimité

- Mise à disposition de personnels Ville au CCAS. 27/2022

Vote : à l'unanimité

- Actualisation de la prime annuelle suite au relèvement du SMIC. 28/2022

Vote : à l'unanimité

- Mise à jour du tableau des effectifs. 29/2022

Vote : 24 voix pour, 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Création d'un poste de collaborateur de cabinet. 30/2022

M. DUPRAT souhaite avoir accès à la fiche de poste concernant le collaborateur de cabinet ainsi que la rémunération et les qualifications demandées.

M. MAILLARD demande les fonctions exactes du collaborateur de cabinet.

M. NEDJAR explique qu'un collaborateur de cabinet est au service de la population et que l'annonce de l'offre d'emploi est publique et accessible à tous.

Vote : 24 voix pour, 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

Rapporteur – Mme MACKOWIAK, adjointe au Maire :

Département Cadre de vie et aménagement du territoire

- Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal. 31/2022

Mme DUMOULIN remarque que c'est un sujet qui aurait mérité d'être vu en commission, et demande qui va faire respecter ce règlement.

M. NEDJAR rappelle que c'est un dossier porté par la Communauté Urbaine et que les délais imposés par la CU ne nous a pas permis de présenter ce dossier en commission. La ville ayant gardé ses pouvoirs de police, il revient au Maire de faire respecter les règlements en vigueur sur la commune.

Vote : à l'unanimité

- Projet de création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) en vue de l'extension du Parc d'Activités Economique (PAE) Les Hauts Reposoirs à Limay et Guitrancourt. 32/2022

M. DUPRAT demande des précisions sur les discussions avec GPSEO sur le sujet, une vision de la future implantation.

M. NEDJAR indique que rien de concret n'est établi sur cette zone au niveau implantation. Une étude est en cours qui sera présentée en commission.

Vote : à l'unanimité

- Dépôt d'un permis d'aménager pour le projet du Parc des Célestins. 33/2022

Mme DUMOULIN votera contre pour 2 raisons, ce n'est pas une priorité pour Limay au contraire des bords de Seine et de la forêt de St Sauveur ainsi que le manque de concertation sur le projet.

M. NEDJAR précise que les berges de seine et le bois de St Sauveur sont aussi des sites remarquables qui feront l'objet d'études et de valorisation dans les prochaines années

et en ce qui concerne la concertation, le projet a été présenté en réunion publique et les remarques des riverains ont été prises en compte. La présentation définitive sera faite après validation de l'inspecteur des sites, actuellement l'aménagement d'aires de jeux est en pourparlers.

Vote : 28 voix pour, 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

Rapporteur – Mme GOMEZ, adjointe au Maire :

Département Cadre de vie et aménagement du territoire

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Convention Cadre Partenariale. 34/2022

M. DUPRAT émet des doutes sur le montant de cette étude et indique que certaines maisons mériteraient d'être incluses dans celle-ci.

M. SAHED demande quand le permis de louer sera mis en place, sera-t-il rétroactif et est ce qu'un poste sera créé pour s'assurer de la bonne mise en place de ce projet ?

M. NEDJAR répond qu'il est possible de signaler toutes les problématiques qui seront vérifiées et précise que le permis de louer sera suivi par les services, il n'y aura pas de rétroactivité. Un poste, actuellement vacant au service urbanisme, pourrait répondre à cette mission.

Vote : à l'unanimité

Rapporteur – M. MENIRI, conseiller municipal délégué :

Département Valorisation des Ressources

- Approbation du compte de gestion 2021 budget Ville. 35/2022

Vote : 28 voix pour, 5 NPPV (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Adoption du compte de gestion 2021 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres ». 36/2022

Vote : à l'unanimité

- Approbation du compte administratif 2021 du budget Ville. 37/2022

M. DUPRAT met en avant plusieurs exemples qu'il pense contradictoires, augmentation de 6,5% des charges a caractères générales, augmentation des dépenses de personnels, augmentation des impôts pas proportionnelle aux investissements.

MME DUMOULIN précise que l'augmentation de la fiscalité était nécessaire mais note UN manque d'investissement-évident.

M. NEDJAR précise que les baisses de dotations de l'état et les réformes fiscales sont des contraintes à prendre en compte dans le budget. Le temps des études ne permet pas, en début de mandat, d'avoir des ratios d'investissement corrects qui augmenteront en fin de mandat.

Mme DUMOULIN demande le bilan social.

M. NEDJAR indique qu'il sera transmis

Vote : Le Maire s'étant retiré 23 voix pour, 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres ». 38/2022

Vote : Le Maire s'étant retiré 27 voix pour, 5 NPPV (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER)

- Affectation définitive des résultats 2021 du budget Ville. 39/2022

Vote : 24 voix pour, 5 NPPV (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER), 4 abstentions (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Affectation définitive des résultats 2021 du budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres ». 40/2022

Vote : unanimité

- Attribution de compensation 2022 – Ventilation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. 41/2022

Vote : 24 voix pour, 9 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation investissement. 42/2022

Vote : 24 voix pour, 9 abstentions (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Décision modificative N°1 – budget Ville. 43/2022

Modification du tableau remis sur table.

Mme DUMOULIN demande le taux d'équipement des TNI.

M. NEDJAR propose de remettre les chiffres dès que possible en précisant que toutes les classes doivent être équipées avant la fin du mandat et que 8 sont en cours d'installation à Jules FERRY.

Mme DUMOULIN demande si la municipalité travaille avec Seine Yvelines Numérique.

M. NEDJAR dit que c'est en projet.

Vote : 24 voix pour, 5 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIE), 4 abstentions M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Rapport d'utilisation de la dotation du Fond de solidarité des communes de la Région Ile de France (FRSIF) pour l'année 2021. 44/2022

Vote : prend acte de la délibération

- Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2021. 45/2022

Vote : prend acte de la délibération

- Garantie d'emprunt sur le prêt n° 131632 accordé à la Société HLM Interprofessionnelle de la Région parisienne (IRP) par la Caisse des dépôts et consignations. 46/2022

Vote : 29 voix pour, 4 abstentions (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

- Garantie d'emprunt sur le prêt n° 133137 accordé à Emmaüs Habitat par la Caisse des dépôts et consignations. 47/2022

Vote : 29 voix pour, 4 abstentions (M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

Rapporteur : M. PROD'HOMME, conseiller municipal délégué :

Département relation citoyenne et accueil des publics – Vie associative

- Versement d'une subvention de fonctionnement à l'ALJ Football. 48/2022

Vote : unanimité

Vote : unanimité

Rapporteur : M. NITOU-SAMBA, conseiller municipal délégué :

Département Cadre de vie et aménagement du territoire

- Signature d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'implantation du projet « BOXY ». 50/2022

M. SAHED pense que l'implantation de ce système ne va pas dans le sens de l'agenda 2030 sur le mode de consommation et ne permet pas de créer de nouveaux emplois. Il demande pourquoi avoir choisi ce projet car les personnes âgées n'y ont pas toutes accès à cause de la fracture numérique. Les riverains ont-ils été informés du projet et est-il possible de rompre le contrat avant les 3 ans si ce n'est pas satisfaisant ?

Mme DUMOULIN n'est pas satisfaite de l'emplacement du projet ainsi que de l'enseigne lumineuse.

M. MAILLARD demande pourquoi une Boxy plutôt qu'un véritable commerce et remet en cause son implantation dans une zone pavillonnaire.

M. NEDJAR explique que l'implantation initiale était à la gare, ce qui a été refusé par la municipalité pour cause de concurrence envers les commerces existants ; de ce fait cette zone pavillonnaire dépourvue de commerce était un bon compromis. Si cela ne fonctionne pas, ce ne sera pas renouvelé. Ce dispositif nous permet de toucher une redevance, ce n'est pas une dépense. La concertation a été faite avec les habitants sous forme de réunion publique sur site. M. NEDJAR précise que cette BOXY va permettre, d'un point de vue environnemental, de limiter les trajets en voiture pour se rendre faire les courses dans d'autres commerces éloignés et par conséquent évite les déplacements de courtes distances néfastes pour l'environnement.

Vote : 24 voix pour, 9 voix contre (M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX, M. SAHED)

Questions diverses :

Mme LE LEPVRIER dit que, depuis plusieurs mois, le collège Galilée ne peut mettre en place des mesures de responsabilisation en partenariat avec la ville de Limay à destination des élèves. En effet, à ce jour aucune convention n'a été signée. Ce dispositif, il n'est pas inutile de le rappeler, permet à beaucoup de jeunes de se ressaisir et de se remettre dans de bonnes conditions pour continuer leurs apprentissages. Nous vous demandons Monsieur le Maire si la ville prévoit de remédier à cette situation dans un délai assez rapide ?

M. NEDJAR précise qu'après quelques moments difficiles à cause du COVID, les services ont remis en place le dispositif CLAS avec les écoles primaires et doivent le faire avec le collège pour la rentrée.

Mme DUMOULIN dit que la mairie a organisé un dîner de gala dans le cadre d'une démarche de coopération décentralisée entre 2 villes de Mauritanie et la ville de Limay. Elle pense que la coopération décentralisée est une excellente chose mais demande s'

il y a eu une délibération actant cette coopération centralisée, quel budget y sera consacré, quels en seront les axes et le coût de cette soirée.

M. NEDJAR répond que cet évènement a permis de travailler sur les axes de cette coopération ce qui permettra par la suite d'élaborer une convention et une délibération. Le coût de cette soirée est de 3 500€.

Les 3 axes retenus suite à ce temps de travail sont la santé, l'éducation et l'environnement.

M. MAISONNEUVE demande comment agir pour que cessent les feux qui se déclarent dans la casse se trouvant près du parking de Carrefour et comment la municipalité peut limiter cette implantation.

M. NEDJAR est d'accord avec le fait que cette entrée de ville est dégradée et qu'il faut agir. La majorité des terrains concernés appartiennent à des propriétaires privés. Une opération de nettoyage a été effectuée il y a 2 ans. Le but est d'avoir la maîtrise foncière pour développer un autre projet. Une action en justice va être menée au regard de la pollution du site.

M. MAISONNEUVE s'interroge sur le fait qu'un candidat aux élections législatives, non élu de la ville, accompagne le maire à des réunions privées d'association financée par la mairie.

M. NEDJAR explique que l'invitation permettait de venir accompagner de la personne de son choix.

M. BOUTRY met en avant la tenue, au centre de loisirs, d'une journée de la parentalité à laquelle les associations, les directeurs d'écoles ont été invités mais pas les élus de l'opposition et demande pourquoi.

M. NEDJAR rappelle que dans ce type de réunion, la ville ne peut pas être représentée par des élus de l'opposition.

M. BOUTRY constate que le marché n'existe plus le mardi et demande s'il est nécessaire de continuer à annoncer un marché les mardis et vendredis plutôt que de se concentrer sur le vendredi.

Ce problème ne date pas d'aujourd'hui et il semble qu'une étude avait été réalisée lors du précédent mandat. Qu'en est-il ? Quelle dynamique pour tenter de faire rester les commerçants ?

M. NEDJAR explique que le vendredi le marché fonctionne plutôt bien et qu'effectivement c'est un peu plus compliqué le mardi. Le sujet est en réflexion afin de réorganiser les dates et heures des marchés

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 26 septembre 2022 à 19h00.